

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 MAI 2016 - COMPTE RENDU

Etaient présents:

- M. Nicolas SOKOLOFF, président du Conseil d'Administration
- Mme Céline GILET, vice présidente
- Mme Françoise TAUFFLIEB, trésorière
- Mme Marie CHAT, secrétaire
- Mme Alexandra ALBERT, représentante des parents d'élèves
- Mme Isabelle JAITLY, représentante des parents d'élèves
- Mme Nadiya JOOLFUN GIRAULT, représentante des parents d'élèves
- M. Christophe MARGOT, représentant des parents d'élèves
- M. Bertrand de HARTINGH, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle
- M. Jean Yves GILLON, Conseiller Attaché de Coopération Educative
- M. Jean-Pierre FAOU, Proviseur
- M. Guy RAPP, Directeur de l'Ecole Primaire
- Mme Claire FLEURY Directrice Administrative et Financière
- M. Laurent POZZANA, représentant des enseignants
- Mme Aruna POPURI, représentante suppléante des enseignants
- M. Boris FURLAN, représentant des administratifs

Etaient excusés

- M. Michael BARRETT, représentant des parents d'élèves

Le quorum est réuni.

M. Michael BARRETT a donné procuration à Mme TAUFFLIEB

1/ Compte financier 2015

Le compte financier de l'année civile 2015 est présenté.

Les frais de gestion et dépenses courantes du LFD sont maîtrisés. Néanmoins ils sont en augmentation par rapport au budget, principalement du fait du taux de change eur-inr défavorable pour les comptes qui sont tenus en euros tout au long de l'année 2015.

Les frais de personnels en contrat local sont en ligne avec le budget, malgré le même effet négatif de taux de change avec une grille salariale exprimée en euros. La mise en place de mesures compensatoires pendant l'année 2015 représente un surcoût par rapport au budget. Toutefois, la structure de l'établissement avait été réduite pour la rentrée 2015 en comparaison de celle prévue au budget 2015 (voté en décembre 2014) du fait de la baisse des effectifs, ce qui a apporté une économie par rapport au budget.

La rémunération des résidents est en hausse par rapport au budget, principalement aussi du fait du taux de change. Cela masque l'économie attendue avec un poste de résident en moins à la rentrée 2015.

Toutes les provisions nécessaires au fonctionnement de l'établissement, notamment vis-à-vis des personnels, sont régulièrement valorisées et comptabilisées.

MB FT



Les recettes sont en baisse par rapport au budget du fait des effectifs, à la baisse aussi. Les frais d'inscription avaient été budgétés de manière conservatrice et présentent un montant bien supérieur au budget ce qui permet d'atténuer la baisse des recettes.

Néanmoins cette baisse des recettes conduit à un résultat négatif pour les comptes de l'établissement en 2015.

Les réserves de l'établissement permettent de faire face à ce résultat négatif. Ce résultat cumulé aux investissements fait néanmoins baisser modérément ces réserves.

Le président remercie le comptable du lycée, la DAF et la trésorière pour leur travail et demande l'approbation des comptes par le conseil.

Vote : Acceptez-vous le compte financier 2015 ?

9 voix pour, dont 1 procuration, unanimité des votants

2/ Point sur la structure légale en Inde : Multi-cultural Education Trust

Le président fait un point sur les travaux :

- constitution du trust : la désignation des trustees et la rédaction du trust deed sont en cours. Il s'agit de trouver une forme qui garantisse le contrôle du trust par l'APE, à laquelle l'AEFE a délégué la gestion de l'établissement.

- management agreement : c'est le contrat qui reliera le trust et l'établissement.

Le contenu détaille les attributions de chacune des parties.

La direction du lycée choisit les enseignants et autres personnes qui travailleront au sein du LFD en conservant les procédures actuelles (offres d'emploi, CRH etc ...).

Le trust embauche et rémunère les personnes ainsi désignées, aux conditions demandées par le lycée. En ce qui concerne la gestion du personnel, le trust agit sur demande du LFD.

- rédaction de nouveaux contrats de travail : ces contrats seront des contrats cadre (enseignants, non enseignants) adossés à un document général (Human Resource Policy). Dans l'ensemble de ces documents sont réparties les conditions d'emploi dans le trust.

A ce sujet, le conseil réaffirme que les employés actuels du LFD pourront choisir de rester dans la structure actuelle ou d'être employés dans le trust.

Ces documents sont en cours de rédaction. Des versions de travail ont été partagées et sont en cours de relecture par les différentes parties prenantes de l'école (Service culturel, APE, direction et représentants des personnels).

Le conseil se met d'accord pour que le travail de relecture des documents soit effectué par les parties avant la prochaine réunion (fixée au 26 mai).

Pour la bonne compréhension de tous, les avocats d'HSA, en charge de la rédaction du management agreement et des documents contractuels avec les employés sont invités à cette réunion pour répondre aux questions du conseil.

3/ Recommandation de la CRH :

La CRH propose 2 recommandations au conseil pour les postes à pourvoir à la rentrée 2016.

MS FT



a/ Anglais Secondaire

Mme Fellon, actuellement enseignante en primaire dans l'établissement a posé sa candidature pour ce poste. Peu de candidatures ont été reçues, et uniquement des candidatures d'enseignants français, aucune candidature de professeur d'anglais – native speaker n'a été reçue.

Dans ce cadre, et suivant les discussions de la CRH au moment de la suppression des postes d'enseignants anglophones en primaire, la candidature de Mme Fellon, enseignante reconnue dans l'établissement est classée première.

b/ Responsable Hygiène et Restauration

2 candidatures ont été reçues pour ce poste.

Mme Rajeswari Chandran, actuellement surveillante et remplaçante occasionnelle de la responsable Hygiène et Restauration a proposé sa candidature. Elle est reconnue et appréciée dans l'établissement et a déjà effectué toutes les missions du poste dans le cadre de remplacements. Elle fait des efforts pour progresser en français, qui reste à un niveau faible. Néanmoins, elle répond aux critères d'autonomie, fiabilité et initiative nécessaires à cette fonction.

Vote : Acceptez-vous les recommandations de la CRH ?

Poste d'anglais secondaire, classement :

1/ Vidya FELLON

Poste responsable Restauration et Hygiène, classement :

1/ Rajeswari CHANDRAN

9 voix pour, dont 1 procuration, unanimité des votants

4/ Structure et prévision d'effectifs de la rentrée 2016

Les résultats de la dernière enquête de réinscription à laquelle les parents d'élèves viennent de répondre, montrent des effectifs prévisionnels en baisse pour la rentrée de septembre 2016. 250 élèves se réinscriraient, et 53 nouveaux ont été admis.

A ces inscriptions et réinscriptions, on estime env. 30 élèves supplémentaires d'ici septembre. Cela porterait la prévision d'effectifs de la rentrée à 330 élèves, soit 30 élèves de moins que le budget.

La structure des classes du LFD sera donc impactée par cette baisse.

a/ en Primaire :

La structure est envisagée à 10 classes + 1 TPS. Dans ce cas-là, il ne serait pas nécessaire de recruter de personnel supplémentaire.

Le directeur aura charge de classe à mi-temps.

Pour les enseignants anglophones, cette structure présente 2 postes à temps partiel au lieu d'1 dans le précédent tableau.

Vote : acceptez-vous cette structure ?

9 voix pour, dont 1 procuration, unanimité des votants

b/ en Secondaire :

La baisse des effectifs impacte le nombre d'heures de nombreuses matières pour les recrutés locaux : en Maths, SVT-SPC, Espagnol notamment.

NO FT

Le tableau avec les heures de service dans chaque matière doit être retravaillé pour essayer de compléter les services que ce soit pour les recrutés locaux ou pour les résidents concernés.

La question se pose donc de pourvoir les postes ouverts ou de ne pas les pourvoir en suivant la règle du non remplacement des partants.

c/ remplacement du poste de charge de communication :

Le cadre budgétaire étant dressé, et le conseil s'étant déjà posé la question lors de la dernière session, il y a peu de discussions et le conseil arrive rapidement à un consensus.

Vote : Etes-vous favorable à la suppression du poste de chargé de communication ?

9 voix pour, dont 1 procuration, unanimité des votants

d/ remplacement du poste de professeur documentaliste :

Les représentants des enseignants regrettent que ce poste ne soit pas remplacé, ce poste permettant de faire de la BCDI un lieu d'échange et d'accueil pour l'ensemble des classes de l'établissement.

Il est expliqué qu'en cas de non remplacement du professeur documentaliste, une solution serait mise en place pour maintenir ouvert ce lieu, chaque enseignant pouvant tout à fait continuer à utiliser ces ressources pour son travail avec les élèves.

e/ remplacement du poste de conseiller principal d'éducation :

La discussion continue autour du maintien ou non du poste de CPE. En effet, la question se pose du fait du cadre budgétaire serré et des besoins de l'établissement avec un nombre d'élèves en baisse.

Interrogé sur sa position, le proviseur explique qu'il souhaite évidemment que l'établissement conserve le plus de postes possibles, mais que s'il faut faire un choix, le poste de CPE est celui qu'il souhaite conserver au maximum.

Revoyant les principales missions du CPE, il est discuté que les tâches minimales de suivi des absences et d'encadrement des surveillants peuvent être assurées localement.

Les tâches d'orientation seraient reportées vers le professeur principal, ou vers des enseignants qui font déjà de l'orientation qui complèteraient ainsi leur service.

Vote : Etes-vous favorable à la suppression d'un des 2 postes (CPE ou professeur documentaliste) en fonction des recommandations de la CRH ou la recherche d'heures vers des enseignants avec les compétences ?

9 voix pour, dont 1 procuration, unanimité des votants

7/ Centre de Loisirs :

Une rencontre est prévue avec Shanti Travel, entre autres pour lever toutes les questions autour de la sécurité et de l'organisation.

Vote : Etes-vous favorable à la poursuite du projet pour une mise en place au plus tôt pour les vacances de la Toussaint ?

9 voix pour, dont 1 procuration, unanimité des votants

ND F-T



8/ Point TPS :

Les effectifs admis sont aujourd'hui à 12 enfants pour la rentrée de septembre + 1 élève en janvier. 7 familles ont déjà payé l'avance demandée.

La vice-présidente en charge du projet a rencontré plusieurs fois l'enseignante qui s'occupera de cette classe. La liste des éléments (équipements, jeux, aménagements, matériel pédagogique) nécessaires au fonctionnement de la classe est en cours, afin de tenir dans le budget alloué.

Pour les travaux, une nouvelle entreprise a été rencontrée et quelques points sont à revoir. Cela sera formalisé dans un nouveau devis et des plans définitifs.

9/ Questions diverses :

a/ audit électrique :

Le conseil saisit l'occasion de la présence de M. le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle pour demander où en est l'étude sismique des bâtiments qui est supervisée par le service immobilier de l'ambassade et pour laquelle le conseil n'a pas eu d'information récemment. M. le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle et M. le Conseiller Attaché de Coopération Educative expliquent que le Service immobilier de l'Ambassade est compétent sur cette question, et qu'ils n'ont pas d'information. Le Conseil d'Administration demande que M. le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle fasse le lien avec les autres services de l'Ambassade, de telle sorte que le sujet puisse être discuté lors de réunions du Conseil d'Administration telle que celle d'aujourd'hui. Les représentants des parents expliquent qu'ils n'ont pas reçu non plus de réponse lors de la dernière réunion de la Commission Hygiène et Sécurité, à laquelle un autre représentant de l'Ambassade siégeait.

Pour l'audit électrique du lycée, le conseil discute la nouvelle proposition faite par le prestataire rencontré qui est toujours supérieure au budget alloué.

La question est posée de savoir à qui incombe la charge de cet audit, elle relèverait des obligations du propriétaire. M. le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle informe le conseil que des travaux pourraient être entrepris du côté du SCAC, qui pourraient couvrir le lycée.

Néanmoins, le conseil vote un budget supplémentaire pour atteindre 6 000 euros maximum à dédier à cet audit qui permettrait de déterminer l'étendue des travaux à effectuer sur le site pour une mise à niveau

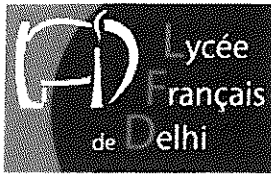
Vote : Acceptez-vous de dédier 6 000 euros maximum à l'audit électrique de l'établissement ?
9 voix pour, dont 1 procuration, unanimité des votants

b/ nouvelle convention avec l'AEFE

Le président demande aux membres du conseil de lui faire parvenir leurs remarques sur la nouvelle convention proposée par l'AEFE. Ce nouveau modèle de convention est assez différent du précédent, et l'AEFE attend les remarques des organismes gestionnaires appelés à signer la nouvelle convention.

c/ Assemblée Générale Extraordinaire

NG F-T



L'assemblée générale de fin d'année est prévue le 7 juin à 8h30. En plus de l'assemblée générale ordinaire, le président souhaite convoquer au même moment une assemblée générale extraordinaire pour modification des statuts de l'APE en lien avec la création du trust.

d/ Rendez-vous avec le Directeur de l'AEFE

Le président du conseil d'administration du LFD est convié à un rendez-vous avec le directeur de l'AEFE pour lui présenter la situation de l'établissement et les perspectives qu'offre la création du trust, notamment pour l'accueil d'élèves indiens.

M. le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle a obtenu cette rencontre et explique au conseil qu'il est important que le directeur de l'AEFE ait une vision claire et circonstanciée de l'établissement du fait des projets portés par le conseil.

Certains membres font valoir que l'utilisation des moyens de communication disponibles dans l'établissement (vidéoconférence) rendrait cette réunion plus efficace et économique. Cela semble néanmoins inopportun.

Le conseil donne donc son approbation pour les frais afférents au voyage du président à Paris le 3 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vanfflieb', written in a cursive style.

Président
Nicolas Sokoloff

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Sokoloff', written in a cursive style.